

ENQUETE PUBLIQUE / PLU DE VENELLES

ARTICLE 7 : Le dossier, ainsi que le registre destiné à recevoir les observations du public, sont tenus à disposition de celui-ci au service urbanisme. Les observations recueillies directement par le Commissaire Enquêteur ou adressées par lettre à la Mairie à son intention, seront consignées sur le même registre d'enquête.

ARTICLE 8 : Le Commissaire Enquêteur recevra le public en Mairie les

Mercredi	09/09/2015	de	9h00 à 12h00
Lundi	14/09/2015	de	9h00 à 12h00
Mercredi	23/09/2015	de	13h00 à 17h00
Lundi	28/09/2015	de	13h00 à 17h00
Samedi	03/10/2015	de	9h00 à 12h00
Vendredi	09/10/2015	de	9h00 à 12h00
Mardi	13/10/2015	de	13h00 à 17h00

En outre, toute personne peut faire part de ses observations, par courrier à l'attention du Commissaire Enquêteur adressé à :

Hôtel de Ville-Place Marius Trucy - B.P. 90075 - 13614 Venelles Cedex

ou déposé au même lieu

en faisant figurer la mention « Enquête Publique - Elaboration du PLU » et en veillant à ce que cette correspondance soit reçue en Mairie avant la date de clôture de l'enquête publique [3 oct 2015 à 17h00].

Précision est donnée que les lettres ainsi libellées seront classées dans le registre d'enquête.